

Orléans, le 6 février 2026

Rectorat 21, rue Saint Etienne 45043 ORLÉANS Cedex 1	Arrêté DES n°10 du 6 février 2026 proclamant les résultats des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours.
---	---

**Le Recteur de la région académique
Centre-Val de Loire**

Recteur de l'académie d'Orléans-Tours

Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 18 novembre 2025 **portant création de la commission électorale** aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 26 novembre 2025 **fixant les modalités d'organisation** des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 26 novembre 2025 **fixant la liste électorale** relative aux élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 15 janvier 2026 **fixant la liste électorale rectificative** relative aux élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté modifié du recteur de région académique du 28 janvier 2026 portant **rectification de la commission électorale** aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté modifié du recteur de région académique du 28 janvier 2026 **constituant le bureau de vote aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours** ;

Vu l'arrêté modifié du recteur de région académique du 30 janvier 2026 **fixant la liste des candidats aux élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours** ;

Vu les procès-verbaux du 05 février 2026 des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu la consultation de la commission électorale réunie le 05 février 2026.

ARRÊTÉ

Article 1

Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours organisées du mardi 3 février au jeudi 5 février 2026 par voie électronique, les listes suivantes ont obtenu :

Pour le collège des départements de l'Indre-et-Loire (37) et du Loir-et-Cher (41)

- **Liste : « Contre la précarité : solidaires, FEUTRE, SET et UE »**
588 voix soit 16.25% soit 1 siège
- **Liste : « FSE-EMF : un CROUS pour tous »**
1572 voix soit 43.45% soit 2 sièges
- **Liste : « UNI : la droite étudiante pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS »**
434 voix soit 12 % soit 0 siège
- **Liste : « Bouge ton CROUS avec l'AGATE et tes associations étudiantes pour lutter contre la précarité étudiante ! »**
1024 voix soit 28.30% soit 1 siège

Pour le collège des départements du Cher (18), Eure-et-Loir (28), Indre (36) et Loiret (45)

- **Liste : « Active ton Crous »**
402 voix soit 23.01% soit 1 siège
- **Liste : « Le poing levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême droite, le génocide à Gaza »**
524 voix soit 29.99% soit 1 siège
- **Liste : « Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tout.te.s (UNEF, Coordo, RS)»**
351 voix soit 20.09% soit 1 siège
- **Liste : « La Cocarde Étudiante, l'alternative patriote »**
212 voix soit 12.14% soit 0 siège
- **Liste : « Ô Campus et tes associations pour lutter contre la précarité »**
258 voix soit 14.77% soit 0 siège

Article 2

Sont élus au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours :

- Pour la liste : « Contre la précarité : solidaires, FEUTRE, SET et UE »

Titulaire :

- M. RENAUDIN Nathalia, inscrit à l'Université de Tours - IFSI du CHRU de Tours

Suppléante :

- Mme BIROT Cheyenne, Carolyn, Michelle, inscrite à l'Université de Tours - UFR Droit Economie

- Pour la liste : « FSE-EMF : un CROUS pour tous »

Titulaires :

- Mme CORDAT Lisa, inscrite à l'Université de Tours - UFR Droit Economie et Sciences Sociales
- M. MARZOUK Zouheir, inscrit à l'Université de Tours – Polytech

Suppléants :

- Mme BEEN Roxane, inscrite à l'Université de Tours - UFR Lettres et Langues
- M. BOLARD Yassine, inscrit à l'Université de Tours – Polytech

- Pour la liste : « Bouge ton CROUS avec l'AGATE et tes associations étudiantes pour lutter contre la précarité étudiante ! »

Titulaire :

- M. BROTONS Jean, inscrit à l'Université de Tours – UFR Médecine

Suppléante :

- Mme DUPUY Zoé, inscrite à l'Université de Tours – UFR Médecine

- Pour la liste : « Active ton Crous »

Titulaire :

- Mme JABRI Fatima-Zohra, inscrite à l'Université d'Orléans – UFR Sciences et Techniques

Suppléant :

- M. RAYALEH Keynane, inscrit à l'Université d'Orléans – UFR Sciences et Techniques

- Pour la liste : « Le poing levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême droite, le génocide à Gaza »

Titulaire :

- Mme BONMARTY Mark, inscrite à l'Université d'Orléans – UFR Droit Economie Management

Suppléant :

- M. FOURNIAU Mathys, inscrit à l'Université d'Orléans – UFR Droit Economie Management

- Pour la liste : « Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tout.te.s (UNEF, Coordo, RS)»

Titulaire :

- M. DESBREE Gabin, inscrit à l'Université d'Orléans – UFR LLSH

Suppléante :

- Mme BEDU Elodie, inscrite à l'Université d'Orléans – UFR Sciences et Technique

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous d'Orléans-Tours et affiché dans ses locaux.

Article 4

Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Jean-Philippe AGRESTI

Le présent acte peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.